

(N° 161.)

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 14 JUILLET 1920

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée  
d'examiner le Projet de Loi relatif aux traite-  
ments des membres de la Cour des Comptes.

*(Voir les n° 279, 338 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séances des 24 juin et 8 juillet 1920 et le n° 154 du Sénat.)*

---

Présents : MM. DE SADELEER, président; LIEBAERT, EMPAIN, le baron  
DE MÉVIUS, CAPPELLE et DELANNOY, rapporteur.

MESSIEURS,

Ce Projet nous vient de la Chambre, adopté par l'unanimité des  
124 membres présents.

Votre Commission, se ralliant à l'Exposé des Motifs du projet du  
Gouvernement, a admis celui-ci à l'unanimité des membres présents

*Le Rapporteur,*  
E. DELANNOY.

*Le Président.*  
L. DE SADELEER.